

RG 91 - BRONCHO-PNEUMOPATHIE CHRONIQUE OBSTRUCTIVE DU MINEUR DE CHARBON



Désignation de la maladie	Liste indicative des principaux travaux susceptibles de provoquer la maladie
Broncho-pneumopathie chronique obstructive entraînant un déficit respiratoire chronique. Elle est caractérisée par l'association de signes cliniques tels que dyspnée, toux, hypersécrétion bronchique et d'un syndrome ventilatoire de type obstructif avec un volume expiratoire maximum seconde (VEMS) abaissé au jour de la déclaration d'au moins 30 % par rapport à la valeur moyenne théorique. Cet abaissement doit être constaté en dehors de tout épisode aigu	Travaux au fond dans les mines de charbon

NB : Les mines de charbon étant fermées en France depuis 2005, les différents risques ne sont plus d'actualité

Quelle est la nuisance ?

La nuisance est la poussière de charbon, qui était inhalée par les travailleurs lors de travaux au fond dans les mines de charbon.

Comment reconnaître l'affection ?

La bronchopneumopathie chronique obstructive correspond à l'association d'une bronchite chronique et d'un emphysème (une complication).

Une bronchite est une hypersécrétion muqueuse des bronches, elle est chronique quand les symptômes durent au moins 3 mois par an, pendant au moins deux années consécutives.

L'obstruction peut provoquer, entre autres, les effets suivants :

- Dyspnée : difficulté à respirer accompagnée d'une sensation d'oppression et de gêne
- Toux
- Expectoration
- Insuffisance respiratoire : c'est l'incapacité de l'appareil respiratoire à apporter la quantité d'oxygène nécessaire à l'organisme et/ou l'incapacité à éliminer le gaz carbonique
- Distension pulmonaire : augmentation du volume des poumons
- Hypoxémie : diminution de l'oxygène présent dans le sang
- Cœur pulmonaire : hypertrophie du ventricule droit et finalement une insuffisance secondaire à une maladie pulmonaire qui entraîne une hypertension artérielle pulmonaire
- Seuls 20 à 30 % des sujets présentant une obstruction sévère ont une survie supérieure à 5 ans

Quelles sont les professions exposées ?

Les professionnels exposés étaient ceux dans les mines de charbon, quel que soit le poste. Mais les mines étant fermées, il n'y a plus (en France) de travailleurs exposés.

Comment prévenir l'affection ?

Il n'est plus nécessaire de prévenir l'affection car la fermeture des mines a fait disparaître le risque de bronchopneumopathie chronique obstructive.

Néanmoins, il est toujours possible pour les travailleurs de bénéficier d'une surveillance post-professionnelle tous les cinq ans, ou plus souvent après avis du médecin conseil (D. 461-23 du Code de la Sécurité sociale).